



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 5 décembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
54	9	12	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. CALLAMAND (suppléant de M. DUPARCHY), M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme SERPOL (suppléante de M. MARTINAND), Mme SERRE, M. TORRION.

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. de LEMPS, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme VOLAN (pouvoir à Noël DUPONT).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN, Secrétaire de séance.

Restitution d'un bien à la commune de Plateau d'Hauteville.

Rapporteur : M. EMIN

La compétence de gestion du Centre Européen de Stages et Séjours Sportifs par l'ex communauté de communes du Plateau d'Hauteville a été transférée à Haut- Bugey Agglomération lors de la fusion des deux EPCI en 2019.

Dans ce cadre, le gîte Meyer, sis 181 rue Joseph Viallaz, a été mis à disposition pour l'exercice de cette compétence au même titre que le Centre Européen.

Avec la construction de 6 chalets, ce bâtiment n'est plus nécessaire et doit donc être remis en pleine propriété à la commune de Plateau d'Hauteville.

Par cette désaffectation, la commune va recouvrir l'ensemble des droits et obligations qui incombent à un propriétaire, à compter du 01 janvier 2025. Cette restitution intervient à titre gratuit.

Dans la mesure où cette évolution n'entraîne pas de modification du champ de la compétence transférée, elle n'impacte pas le montant de l'attribution de compensation.

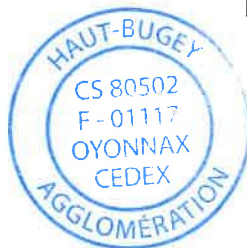
Cette décision devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune.

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **PREND ACTE** de la désaffectation du bâtiment dit « Gîte Meyer », sis 181 rue Joseph Viallaz sur la commune de Plateau d'Hauteville et des parcelles B123, B422 et B140 constituant son assise.
- **AUTORISE** le retour du bien à la commune de Plateau d'Hauteville à compter du 01 janvier 2025, acté par procès-verbal contradictoire.
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer toutes les formalités inhérentes à cette rétrocession.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Restitution d'un bien à la commune de Plateau d'Hauteville.

Date de décision: 12/12/2024

Date de réception de l'accusé 17/12/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 121224_2024163

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241212-121224_2024163-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 7-restitution-bien-hauteville.pdf (99_DE-001-200042935-20241212-121224_2024163-DE-1-1_1.pdf)